



# URBANISME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Dossier n°PUCODT/NAM/150/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demanderesse : **Mme Nastassia SERDERIDIS.**

Le terrain concerné est situé à 5000 Namur, Avenue de l'Ermitage, 9 paraissant cadastré 2<sup>ème</sup> division, section D n°235/4, 235/5, 235/6, 235/7, 235/8.

**Le projet consiste en une reconstruction et transformation de dépendances d'une habitation unifamiliale en un centre paramédical.**

L'enquête publique est réalisée

- en vertu des articles D.IV.6, D.IV.13 et D.IV.40, alinéa 2 du Code car le projet déroge à la zone d'espaces verts du plan de secteur (article D.II.38) ;
- en vertu des articles D.IV.5 et D.IV.40 du Code car le projet s'écarte du Guide communal d'urbanisme (GCU) "Citadelle - plateau supérieur" en ce qui concerne:
  - l'article 1<sup>er</sup> relatif à la à l'implantation car le projet prévoit une reconstruction d'un bien à moins de 10 mètres de la route;
  - l'article 5 relatif à la largeur de façade principale car le projet prévoit une façade de 38 m or, le règlement du guide prévoit un maximum de 25 m.

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

**L'enquête publique est ouverte le 06 mai 2024 et clôturée le 21 mai 2024.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h (\*).
- **Le 16 mai 2024 uniquement, le dossier pourra être consulté de 13h30 à 20h (\*).**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.namur.be](mailto:urbanisme@ville.namur.be)
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

**Sous peine de nullité**, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/NAM/150/2024**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu (\*) le 21 mai 2024 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2<sup>ème</sup> étage.

**Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête (\*).**

**(\*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement. Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance aux 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : [urbanisme@ville.namur.be](mailto:urbanisme@ville.namur.be)**